

CHARTRE DE L'ADHÉRENT

Tout adhérent s'engage à :

- être exemplaire (expression orale correcte, politesse, respect...) et refuser toute forme de violence et de provocation envers toutes personnes à l'entraînement et en compétition.
- Respecter les installations et le matériel mis à disposition, ainsi qu'aider à leur rangement à la fin des séances.

Ponctualité et assiduité

Tout adhérent s'engage à :

- Respecter l'horaire des entraînements et des compétitions en arrivant en avance.
- Avertir en temps voulu en d'empêchement ou de retard.
- L'usage du téléphone mobile est interdit lors des séances.

Tenue

- Les athlètes doivent amener des affaires adaptées pour leur pratique sportive (bouteille d'eau, chaussures de sport, tenue de sport).
- Le port du maillot de Cholet Athlétisme est obligatoire lors des compétitions.

Responsabilité

- Les parents doivent accompagner leur enfant jusque dans le stade, salle de sport ou lieu de rendez-vous afin de s'assurer qu'il soit pris en charge par un responsable. De même, ils doivent venir chercher leur enfant sur le lieu de pratique à la fin de l'activité et aux horaires prévus.

Séances

- Les encadrants s'engagent à garantir une pratique en toute sécurité, créer et organiser des séances qui assurent l'apprentissage des différentes disciplines de l'athlétisme.
- Les athlètes s'engagent à suivre les cours de façon attentive et responsable.

Compétitions

- Il est impératif de répondre dans les délais impartis aux mails pour toute inscription aux compétitions, sans cela l'athlète ne pourra participer et représenter Cholet Athlétisme.
- La compétition est la concrétisation des entraînements, il est vivement souhaité que l'athlète y participe pour son évolution personnelle sur le plan sportif mais également pour l'apprentissage de valeurs telles que : la relation avec l'autre, le dépassement de soi, respect de l'adversaire, etc... Cela permet également la représentation de Cholet Athlétisme.
- La pratique de la compétition est vivement conseillée mais pas une obligation au sein de Cholet Athlétisme.

Cotisation

- La cotisation comprenant l'adhésion au club, la licence assurance FFA, est obligatoire et en cas de non-paiement par un membre, le comité directeur ou les entraîneurs peuvent interdire l'accès aux activités et aux compétitions.

Communication

- Le comité directeur et les encadrants à informer les enfants et les parents du déroulement annuel des entraînements et compétitions.
- Les enfants, parents, dirigeants et l'ensemble des membres de Cholet Athlétisme s'engagent à ne pas dénigrer le club et ses membres de quelque façon que ce soit sur les réseaux sociaux ainsi que de respecter la vie privée de tous. En cas de manquement à cet engagement, le comité directeur pourra exclure l'adhérent de Cholet Athlétisme.
- Nous recommandons vivement les athlètes et les parents à consulter les mails en provenance de Cholet Athlétisme régulièrement ainsi que les réseaux sociaux du club (site, Facebook, Instagram...) pour suivre les différentes actualités du Cholet Athlétisme.

*Cholet Athlétisme adhère à la [charte d'éthique et de déontologie de la FFA](#).